



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CRECHE VILLA AUBERT _MISSION
CONCEPTEUR ET REALISATION DES ESPACES
DE RESTAURATION**

**DÉCISION N° DM-21-424
EN DATE DU 10 DECEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 02 juin 2020 déléguant Monsieur Mathieu BEAUFRERE, Adjoint au Maire, chargé des grands projets, des travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics, de l'urbanisme et de l'habitation,

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un concepteur spécialisé dans les espaces de restauration et cuisine collective pour la phase de conception et suivi des travaux d'aménagement de la crèche de la Villa Aubert ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société CONVERGENCE dont le siège social est situé 34, avenue Raspail 94100 Saint Maur.

D É C I D E

DE SIGNER une mission de conception avec la société Convergence, représentée par Monsieur Oliver DELMAS, Directeur Général Associé, dûment habilité à signer le contrat, pour la phase de conception et suivi des travaux d'aménagement de la crèche de la Villa Aubert.

Le présent marché est un marché avec un montant de 6 200 € HT.

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211210-lmc1H8774H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/12/2021 Date de Publication : 10/12/2021

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat.,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211210-Imc1H8774H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/12/2021
Date de Publication : 10/12/2021